Public

European Investment Bank (EIB) Luxembourg, le 28 décembre 2022

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux à l'achèvement du projet (ESCS)

Informations générales

Intitulé du Projet:	Grenoble – Alpes Métropole Climat Action
Numéro du Projet:	2017-0466
Pays:	France
Description du Projet*:*	Le projet soutient différents programmes d'investissement de la Métropole Grenoble-Alpes pour financer des projets liés au climat et à l'énergie, principalement dans les secteurs de l'eau et des eaux usées, de la mobilité et de l'énergie.

Synthèse de l'évaluation des incidences environnementales et sociales à l'achèvement du projet

A l'achèvement du projet, la BEI note les principaux résultats environnementaux et sociaux suivants :

Le programme a été bénéfique pour l'environnement de la Métropole de Grenoble et pour l'environnement en général, grâce à :

- l'amélioration de l'assainissement des eaux usées et pluviales, notamment la déconnexion des surfaces raccordées aux collecteurs d'eaux pluviales ;
- la réduction de la consommation d'énergie en augmentant l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- la diminution de la dépendance aux énergies fossiles en développant des sources locales d'électricité et de chaleur basées sur la biomasse d'origine locale ;
- le renforcement de la multimodalité des déplacements par l'extension du tram et la construction de pistes cyclables et de stationnement pour vélos ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des flottes de véhicules de transport urbain et de collecte de déchets.

Pour toutes les composantes du projet qui nécessitaient une étude d'impact environnementale selon l'annexe I ou l'annexe II de la directive européenne 2011/92/UE (amendée par la directive 2014/92/UE) concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, les documents pertinents ont été publiées sur la page internet de la BEI. Il s'agissait de l'extension du tramway et de la centrale Biomax. Les deux projets avaient des impacts sur l'environnement notés comme « très restreint », « faible » à « localement moyen ». Le respect des mesures d'atténuation prescrites était assuré par le promoteur. Il n'y avait aucun problème environnemental ou social.

Résumé de l'opinion sur les aspects sociaux et environnementaux à la fin du projet :

L'opinion de la BEI, fondée sur les rapports reçus du promoteur durant la phase de construction, est que le projet a été construit en accord avec les standards sociaux et environnementaux de la BEI, applicables au moment de l'évaluation du projet.